

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1644 Rect.

présenté par

M. Letchimy, M. Lurel, M. Manscour, Mme Taubira, Mme Jeanny Marc,
Mme Berthelot, M. Lebreton, M. Fruteau, Mme Girardin,
M. Jalton, M. Tourtelier, M. Brottes, M. Lesterlin
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 35

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Aux Antilles et en Guyane, il convient de mettre en place un dispositif d'étude du phénomène dit « des sables du Sahara » visant à analyser son évolution au regard du changement climatique et ses effets sur la santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mal connu dans l'hexagone, ce phénomène est néanmoins responsable d'une mauvaise qualité de l'air aux Antilles. Dans le cadre des engagements liés aux réductions de la pollution des airs, il convient de mettre en place un dispositif permettant de mieux appréhender le phénomène afin d'en limiter les effets sur la santé.